

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 21 février 2022, les règlements suivants :

N° 1284-2022 Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rimouski

N° 1285-2022 Règlement modifiant le Règlement 606-2011 sur la tarification des biens et des services afin d'indexer les tarifs en matière de sécurité incendie

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 2 mars 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

FAIT À RIMOUSKI, CE 2^E JOUR DE MARS 2022



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat